

VILLE DE SAINT-MANDE

VAL-DE-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 juin 2023

RAPPORT DES SERVICES

OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-MANDE AU LABEL « VILLE PRUDENTE »

RAPPORTEUR :

Mes cher(e)s Collègues,

La Ville de Saint-Mandé agit depuis de nombreuses années en faveur de la prévention et de la sécurité routière.

Avec l'aide de la Police Municipale, de nombreuses actions sont menées chaque année auprès des écoliers de la ville, comme le permis piéton. Par ailleurs, la commune a souhaité, pour des raisons de sécurité, limiter la circulation des véhicules à 30 km/h.

En parallèle, une politique de lutte contre la délinquance routière a été mise en place à travers des contrôles routiers réguliers effectués par les agents de la Police Municipale en partenariat avec les fonctionnaires de la Police Nationale. En outre, de nombreuses vidéo-verbalisations sont réalisées chaque année afin de sanctionner les comportements dangereux et délictueux.

L'ensemble de ces interventions ont été récompensées, le 20 novembre 2018, par la Labellisation de la Ville de Saint-Mandé par la Prévention Routière lors du 101ème salon des Maires : « Label Ville Prudente ». De plus, en 2021, la commune s'est vue octroyer son troisième cœur afin de saluer ses actions et notamment la pose de huit radars pédagogiques disséminés dans les secteurs clefs de la commune

Le Label Ville Prudente de l'Association Prévention Routière a pour objectif de valoriser et de mettre en exergue les collectivités qui se sont engagées de manière significative dans la lutte contre l'insécurité routière. L'obtention de ce Label est gage d'une certaine qualité de vie des habitants où la sécurité routière est au cœur des préoccupations des élus.

De plus, l'adhésion à l'association permettra à la commune de bénéficier des services de l'association et de ses outils pédagogiques.

De ce fait, je vous demande, mes cher(e)s Collègues, vu l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et évaluation des politiques publiques, ressources humaines, et administration générale du 6 juin 2023, d'adopter l'adhésion de la ville de Saint-Mandé au label « Ville Prudente » pour un montant annuel de 650 euros et d'autoriser son application dès le 16 juin 2023.

LE RAPPORTEUR